

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 12 JUIN 2014 A 21H00.**

**COMPTE RENDU**

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
<b>Maire :</b>				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
<b>Adjoints :</b>				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	oui			
3. M SCHOLLA Gérard	oui			
4. Mme GOASDOUE Patricia	oui			
5. M WEIFFENBACH Hervé	non	Mme LAMBEL		
6. Mme LAMBEL Anne Marie	oui			
7. M REGNIER Serge	oui			
8. Mme TISSU Martine	oui			
<b>Conseillers délégués :</b>				
9. Mme BERTHAULT Michelle	non	Mme CHAUMERLIAC		
10. Mme FOURCROIX Aïcha	oui			
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
<b>Conseillers :</b>				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	oui			
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	oui			
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud	oui			
19. Mme VOISIN Johanna	oui			
20. M FOURNIVAL Anthony	oui			
21. M REINERT Charles	oui			
22. M ROTH Kévin	oui			
23. Mme DUBIN Laurence	oui			
24. Mme SOKANTHONG Kéo	non	Mme DUBIN		
25. M DIAZ Hernan	non		oui	
26. M FISSEUX Frédéric	oui			
27. Mme SEURIN Sylvie	oui			
<b>Totaux présences, absences et pouvoirs</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme GODENNE Françoise.

A l'ouverture de la séance, M le Maire fait part à l'assemblée du retrait de M MONSILLON après plus de deux mandats en qualité de Conseiller municipal.

M le Maire lui a rendu hommage.

M MONSILLON a été remplacé par M Hernan DIAZ en sa qualité de « suivant de liste ».

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT (décision n°03 à 04/2014).

### **Approbation du procès verbal de la séance du Conseil municipal du 08 avril 2014 :**

**Le Conseil Municipal,**

**à l'unanimité, a approuvé ce procès verbal.**

#### **1. Personnel, rythmes scolaires, rémunération des intervenants extérieurs ne relevant pas du personnel communal :**

Dans le cadre de la mise en place du temps d'accueil péri scolaire (TAP), il sera fait appel à des intervenants extérieurs qui seront rémunérés.

Dans la mesure où il s'agit d'activités assez proches de celles dispensées par les enseignants dans le cadre d'une étude dirigée (accompagnement des enfants et animation), il a été décidé de retenir la rémunération horaire due aux professeurs des écoles de classe normale (soit 24,28€/brut/heure). Cette rémunération prendra la forme d'une vacation horaire.

**Le Conseil Municipal,**

- **à l'unanimité, a pris acte du montant de la rémunération et de sa forme,**
- **à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses seront portées au budget 2014/M14 et suivants.**

#### **2. Personnel, rythmes scolaires, augmentation de la durée hebdomadaire pour un adjoint technique de seconde classe :**

Dans le cadre de la mise en place du temps d'accueil péri scolaire (TAP), il convient d'augmenter la durée hebdomadaire d'un agent titulaire en charge principalement de l'entretien des locaux communaux en la faisant passer de 22h00 à 35h00.

**Le Conseil Municipal,**

- **à l'unanimité, a approuvé la transformation d'un poste d'adjoint technique seconde classe à temps non complet 22h00 hebdomadaires en un poste d'adjoint technique seconde classe à temps complet 35h00 hebdomadaires chargé de l'entretien des locaux communaux et de la restauration collective. Cette mesure prendra effet au 01 septembre 2014,**

- **à l'unanimité, a confirmé l'inscription des sommes afférentes à ce poste au budget 2014/M14 et aux suivants.**

**3. Personnel, création d'un poste d'adjoint technique principal de première classe et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de seconde classe à compter du 01 juillet 2014 au sein des services techniques :**

Au vu de ses états de service et suite à l'avis de la Commission administrative paritaire du 01 avril 2014, un agent en poste au sein des services techniques pourra accéder au grade supérieur à compter du 01 juillet 2014.

**Le Conseil Municipal,**

- à la majorité (abstention de M FISSEUX et Mme SEURIN), a créé un poste d'adjoint technique principal de première classe et a supprimé un poste d'adjoint technique principal de seconde classe à compter du 01 juillet 2014 au sein des services techniques,
- à la majorité (abstention de M FISSEUX et Mme SEURIN), pris acte de l'incidence au budget M14 2014 et aux suivants.

**4. Actualisation des tarifs relatifs au guichet unique de paiement,**

**5. Actualisation des tarifs relatifs au portage des repas,**

**6. Actualisation des droits d'entrée à la médiathèque :**

Les nouveaux tarifs pour les différentes prestations détaillées ci-dessus ont été fixés. Les tableaux joints en donnent le détail.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a fixé les nouveaux tarifs relatifs au guichet unique de paiement et à la médiathèque,
- à la majorité (contre Mme SEURIN), a fixé les nouveaux tarifs relatifs au portage des repas.

**7. Urbanisme, transfert de la compétence « élaboration PLU » à la Communauté de Communes de « la vallée de l'Oise et des trois forêts » :**

Suite à la publication de la loi ALUR le 26 mars dernier, les Communes peuvent transférer les PLU aux intercommunalités sauf si 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Le bureau Communautaire n'est pas favorable à ce transfert.

**Le Conseil Municipal,**

- à la majorité (contre Mmes DUBIN et SOKANTHONG), a rejeté cette possibilité de transfert du PLU à l'intercommunalité.

**8. Urbanisme, procédure de modification avec enquête publique du PLU approuvé le 30 janvier 2014 :**

Suite à la publication de la loi ALUR le 26 mars dernier, à la nécessité d'adapter de

façon mineure le PLU approuvé le 30 janvier 2014 afin d'améliorer sa lecture ou de compléter sur quelques points le règlement et de créer un sous zonage UB, il convient d'engager une procédure de modification simplifiée.

**Le Conseil Municipal,**

• **à l'unanimité, a décidé de lancer une procédure de modification simplifiée du PLU approuvé le 30 janvier 2014.**

#### **9. Approbation de la convention avec le Conseil général du Val d'Oise concernant le plan lecture :**

Le Conseil Général est un partenaire privilégié de la Commune en termes de fonctionnement de la médiathèque (prêt d'ouvrages et animations, réserve départementale, formation, conseil, mutualisation des prêts d'ouvrages auprès du réseau des médiathèques du département affiliées au réseau RéVOdoc).

Il convient de signer une convention triennale avec le Conseil Général pour bénéficier de ses services.

**Le Conseil Municipal,**

- **à l'unanimité, a approuvé cette convention et sa charte en annexe,**
- **à la majorité (abstention M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer cette convention.**

#### **10. Budget M14 décision modificative :**

A la présente note de synthèse, un tableau joint donne le détail de ces décisions modificatives concernant le budget M14.

**Le Conseil Municipal,**

- **à l'unanimité, a décidé ces modifications de crédits budgétaires et leur inscription au budget 2014 M14 sauf celle relative à la réalisation d'un branchement eau à la gare,**
- **à la majorité (contre M FISSEUX et Mme SEURIN), a décidé de la modification des crédits budgétaires et leur inscription au budget 2014 M14 concernant la réalisation d'un branchement eau à la gare.**

#### **11. Constitution de la commission communale des impôts directs :**

Au début de chaque mandat, le Maire doit dresser une liste de commissaires qu'il doit soumettre à l'assemblée communale.

Cette liste approuvée par l'assemblée communale est ensuite transmise à M le Directeur des services fiscaux du département afin qu'il désigne parmi les trente deux membres proposés huit membres titulaires et huit membres suppléants assujettis à l'une des quatre taxes foncières et un membre extérieur à la Commune.

**Le Conseil municipal,**

- **à la majorité (abstentions Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M FISSEUX et Mme SEURIN), a approuvé cette liste préparatoire de 32 contribuables susceptibles d'être désignés titulaires (8) et suppléants (8) au sein de la commission communale des impôts directs qui siègera au cours du mandat 2014-2020.**

**12. Constitution de la commission sécurité ERP/IGH :**

La commission communale de sécurité est chargée de contrôler périodiquement les établissements recevant du public implantés sur la Commune.

Cette commission est Présidée de droit par le Maire.

Il sera proposé à l'assemblée que Mme le Premier adjoint et M le Maire adjoint chargé de la sécurité soient désignés par le Conseil Municipal pour être membres permanents de cette instance.

M le Maire adjoint chargé de la sécurité remplacera M le Maire en cas d'absence de ce dernier en tant que Président de cette commission. Si les deux sont absents, la présidence sera assurée par Mme le Premier adjoint.

Au sein de cette commission seront aussi associés à titre consultatif le Directeur général des services et le Directeur des services techniques.

**Le Conseil municipal,**

- **à la majorité (contre M FISSEUX et Mme SEURIN), a approuvé la création d'une commission communale de sécurité pour le mandat 2014-2020,**
- **à la majorité (contre M FISSEUX et Mme SEURIN), a désigné Mme le Premier adjoint, M le Maire adjoint chargé de la sécurité en tant que membre permanent de cette commission,**
- **à la majorité (contre M FISSEUX et Mme SEURIN), a désigné le Directeur général des services et le Directeur des services techniques en tant que membres permanents et consultatifs de cette commission.**

**Mme LAMBEL a donné lecture du rapport d'activités du syndicat intercommunal des transports (SITE) 2013.**

**Tirage au sort des jurés d'assises 2015 :**

Il a été procédé au tirage au sort de neuf candidats à la fonction de jurés d'assises sur la liste électorale arrêtée le 28 février 2014.

nom de naissance	nom marital	prénom	adresse
CORONNAT	GUIHARD	Martine	11, rue des Eclaireurs partisans
SUSSET	CHAUMERLIAC	Françoise	21, rue François Le Cam
LE MAOUT		Laurent	24, rue du Bel Air

PETIT	FLURY	Dominique	23, rue Pierre Brossolette
HAUTEMULLE	DURLIAT	Henriette	67, rue Alexandre Prachay
LOPEZ TORRADO	LOUVARD	Suzanne	14, rue de la carrière
BLEUSE		Carole	95, rue Pierre Brossolette
MOLVOT	WATRIGAND	Anne Marie	21, rue du Beauregard
DUGARREAU	LE PRETRE	Laurence	10, rue des cocagnes

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 23h00.

A Presles, le 16 juin 2014.

Le Maire Pierre BEMELS